Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260306-DEL06032026_007-DE

BANNALEC
BANALEG

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026

L'An deux mil vingt-six, le six mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt février deux mil vingt-six, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, M. Denis BARGUIL, Mme Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Guy DOEUFF, excusé, a donné un pouvoir à Mme Annie BARRAULT
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée, a donné pouvoir à Mme Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé, a donné un pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu Marie-France LE COZ comme secrétaire.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 029-212900047-20260306-DEL06032026_007-DE

DEL06.03.2026-007 : Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2026

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17 février 2026.
Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux des impôts directs locaux pour 2026 comme suit :

Désignation	Taux votés en 2025	Taux votés en 2026
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	34.29 %	34.29 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	45.94 %	45.94 %
Taxe d'Habitation (TH)	15.60 %	15.60 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Maintient le taux de TFB pour 2026 à 34,29 %
Maintient le taux de TFNB pour 2026 à 45,94 %
Maintient le taux de TH pour 2026 à 15,60 %

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

Le Secrétaire,



Marie France LE COZ